

Zeitschrift:	Boissiera : mémoires de botanique systématique
Herausgeber:	Conservatoire et Jardin Botaniques de la Ville de Genève
Band:	47 (1993)
Rubrik:	Séance préliminaire avec les autorités de gestion et scientifiques de la CITES en Europe, 1er juin 1993

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

175^e anniversaire du Jardin botanique de Genève
Colloque international sur le thème
Nature et Jardins botaniques au XXI^e siècle
Genève — 2-4 juin 1993

RÉUNION SATELLITE (FIG. 1)

Rapporteur: Marianne SYRYLAK SANDISON (ECOS, Kew, U.K.)

Séance préliminaire avec les autorités de gestion et scientifiques de la CITES en Europe, 1^{er} juin 1993

Présidence:

Bertrand VON ARX

Autorité de Gestion CITES-SUISSE pour les Plantes
et co-représentant de l'Europe au Comité pour les Plantes

Bureau CITES, Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève
1, ch. de l'Impératrice, case postale 60, CH-1292 Chambésy/GE, Suisse





Atelier / Workshop

Date: 1 juin 1993

Heure: 14h00

Lieu: CICG, salle 16

Date: June 1, 1993

Time: 14h00

Location: CICG, room 16

Programme

- Application de la Convention à la lumière de la nouvelle législation européenne
 - commerce entre pays EC et non-EC;
 - mise en évidence des problèmes d'acquisition de permis;
 - recherche de solutions simplifiées pour les plantes reproduites artificiellement
- Inventaire des pépinières (Annexe I)
- Rapport annuel
 - rôle;
 - minimum d'information requis;
 - quelle nomenclature utiliser.
- Commerce illégal
 - Que faire avec les plantes confisquées.*
- Coopération entre les autorités de gestion et scientifiques
 - besoin d'un réseau européen.
- Autres sujets
 - commerce du bois exotique;
 - commerce du salep;
 - commerce des plantes médicinales.
- Conclusions
 - Recommandations / plan d'action*

Pour plus d'informations, contactez:
Bertrand von ARX

Programme

- Implementation in the light of the proposed EC regulation
 - trade between EC and non EC countries;
 - highlighting of the problems related to the permits;
 - solutions for artificially propagated plants?
- Nursery registration (Appendix I)
- Annual report
 - goals;
 - minimum requirements;
 - which nomenclature should be used?
- Illegal trade
 - What to do with confiscated plants?
- Co-operation between Management and Scientific Authorities in Europe
 - need for a network.
- Others subjects
 - Timber trade;
 - Salep trade;
 - Medicinal plant trade.
- Conclusions
 - Recommendations / Action plan*

For more information, please contact:
Bertrand von ARX

Fig. 1

1. Réglementation européenne proposée — Application

Noel McGough (représentant de l'Europe pour la CITES auprès du Comité pour les Plantes) explique les réglementations en vigueur et celles proposées pour la Communauté Européenne (CE) dans le cadre de l'application de la CITES.

Les difficultés d'application résultant des nombreuses "mesures plus restrictives" mises en place par les différents pays ont été évoquées. Le groupe de travail pense qu'une compilation de ces "mesures plus restrictives" devrait être faite et rendue accessible. En qualité de représentant pour le continent européen, Noel McGough a accepté de coordonner cette démarche. Il a été demandé à Ger van Vliet (responsable des plantes au Secrétariat de la CITES) de faire parvenir à Noel McGough les informations déjà en possession du Secrétariat concernant ces "mesures plus restrictives".

La nécessité de promouvoir le commerce des espèces reproduites artificiellement a été reconnue. Dans ce sens, une requête a été émise à l'attention de la CE, afin qu'elle reconsidère l'opportunité d'un permis d'importation pour les plantes de l'Annexe II reproduites artificiellement.

Il a également été mis en évidence le besoin urgent de cours de formation et d'éducation par les autorités de gestion des différents pays; le Secrétariat central de la CITES est prêt à fournir un appui si nécessaire.

Noel McGough a proposé de présenter les recommandations du présent groupe de travail lors de la prochaine réunion du comité scientifique CITES de la CE en septembre 1993.

2. Enregistrement des pépinières

Ger van Vliet expose dans les grandes lignes le document provisoire relatif à l'enregistrement des pépinières exportant des espèces de l'Annexe 1. L'utilité d'une telle procédure a été discutée. Une seconde version de la proposition sera mise en circulation avant le Comité pour les plantes de la CITES en septembre 1993. Ger van Vliet serait particulièrement heureux de recevoir des commentaires sur les points suivants:

1. l'organisation et le financement de l'inspection des pépinières;
2. l'établissement des permis et la volonté des autorités de gestion de faciliter l'enregistrement des pépinières en allégeant les procédures administratives.

Ute Grimm (autorité scientifique de l'Allemagne) explique le fonctionnement d'une telle procédure en Allemagne où quelques pépinières d'orchidées ont été enregistrées. La pépinière est contrôlée par un expert qui examine notamment les plantes-mères. Puis, la pépinière reçoit un certificat. Celui-ci permet à la pépinière d'émettre ses propres permis d'exportation. Le système fonctionne bien, néanmoins Ute Grimm insiste sur la nécessité d'avoir un professionnel rémunéré pour l'accomplissement de ces contrôles.

Il a également été insisté sur l'importance de la mise en évidence des aspects bénéfiques d'une telle mesure auprès des horticulteurs. Ger van Vliet assure que la nouvelle version du document précisera clairement tous ces bénéfices.

3. Rapport annuel

Le président, Bertrand von Arx, introduit le sujet en l'illustrant de différents exemples pris dans les rapports annuels de 1987-91 en Suisse.

Le manque d'information concernant le commerce des espèces végétales incluses dans les Annexes de la CITES a été relevé. Ger van Vliet rappelle l'obligation, selon les termes de la Convention, pour toutes les Parties de fournir des informations précises au niveau de l'espèce pour les plantes sauvage, il suggère également que la priorité soit donnée aux plantes sauvages. Ger van Vliet détaille encore quelques problèmes apparaissant dans les rapports, ceux-ci ayant été mis en évidence dans "Review of significant trade in species of plants listed on Appendix II of CITES 1983-1989" préparé par le Wildlife Trade Monitoring Unit en Grande-Bretagne.

Le groupe décide que tous les efforts doivent être concentrés sur la collecte d'informations précises pour les plantes d'origine sauvage en priorité.

Bertrand von Arx soulève le problème des permis insuffisamment remplis, par exemple: noms incorrects, écriture illisible. Il a été recommandé que les autorités de gestion soient plus critiques envers les permis et les certificats lors de leur établissement et avant de les signer.

Le groupe de travail recommande également que le Comité pour les plantes définisse la nomenclature à utiliser pour les rapports et particulièrement dans le cas des plantes reproduites artificiellement. On espère que le Comité pour les plantes recommandera une procédure permettant aux Parties d'améliorer sensiblement la qualité des rapports.

La possibilité d'exclure de la réglementation CITES les hybrides de l'Annexe II a également été évoquée.

Ger van Vliet lance un appel pour d'autres commentaires avant la prochaine réunion du Comité pour les plantes en septembre 1993.

4. Commerce illégal

Le destin des plantes confisquées a été décrit par les représentants des pays et les problèmes y relatifs ont été discutés. Une recommandation demande que les Parties prennent toutes les mesures nécessaires pour assurer la survie des plantes sauvages. De plus, des mesures de conservation et de multiplication appropriées devront être prises, particulièrement pour celles de l'Annexe I.

Ger van Vliet rappelle qu'il est important d'informer le Secrétariat de toute confiscation.

5. Coopération entre les autorités de gestion et scientifiques en Europe

Les problèmes de communication à l'intérieur du continent européen sont évoqués par Noel McGough, tandis que Ger van Vliet rappelle l'importance de connaître les personnes de contact, plutôt que des administrations anonymes, pour une application plus efficace. Noel McGough, en sa qualité de représentant européen pour les plantes, prendra contact avec les autorités de gestion et scientifiques de chaque pays afin d'obtenir les références des personnes responsables.

En vue d'améliorer la communication, il a été décidé qu'une "Newsletter" serait produite conjointement par Bertrand von Arx et Noel McGough en français, anglais et peut-être plus tard en allemand. Celle-ci sera distribuée à toutes les personnes intéressées.

Un exemple de coopération entre les autorités de gestion et les autorités scientifiques a été présenté par Bertrand von Arx: un poster (fig. 2-3) a été produit récemment avec l'aide des Conservatoire et Jardin botaniques pour attirer l'attention du public sur la nécessité pour les plantes d'avoir un permis CITES. Ce poster produit en français, anglais et allemand a été réalisé dans un format facile à afficher, notamment dans les aéroports.

Bertrand von Arx souligne l'importance de réunions régulières, comme la présente séance de travail, pour favoriser les échanges de points de vue. Une recommandation dans ce sens a été faite pour la mise en place d'une réunion annuelle.

6. Commerce du salep

Noel McGough décrit le commerce illégal de tubercules d'orchidées sous forme de poudre de salep, produit amidonné utilisé dans l'industrie alimentaire. La Turquie est le principal producteur. D'autres origines et utilisations ont également été évoquées. De concert, il a été décidé que tous les pays doivent être rendus attentifs à l'existence de ces pratiques et que des efforts doivent être entrepris pour enquêter sur ce commerce.

Suite à cette séance de travail les recommandations suivantes ont été approuvées

Le groupe recommande que:

1. Réglementation européenne proposée — Application

- a) L'on demande aux autorités de gestion des pays du continent européen de fournir aux représentants régionaux du Comité des plantes (voir liste des participants annexée) toutes les informations sur les données nécessaires pour l'obtention de permis d'importation ou d'exportation.
- b) La Communauté européenne revienne sur la décision d'exiger des permis d'importation pour les plantes reproduites artificiellement dans le but de faciliter, voire promouvoir ce commerce qui va entièrement dans le sens de la conservation.
- c) Les autorités de gestion organisent des cours de formation sur l'application de la CITES, avec l'aide du Secrétariat de la CITES si nécessaire.
- d) Le Secrétariat de la CITES fournit aux représentants régionaux du Comité des plantes, la liste des "mesures plus restrictives" en leur possession, en vigueur dans les différents pays.

2. Enregistrement des pépinières

- Les Parties apportent leurs commentaires sur la version provisoire de la proposition d'enregistrement des pépinières.

3. Rapport annuel

- a) Les Parties livrent des informations précises au niveau de l'espèce dans le rapport annuel, surtout lorsqu'il s'agit de plantes d'origine sauvage.
- b) Le Comité pour les Plantes définit la nomenclature à employer pour les rapports annuels, particulièrement en ce qui concerne les plantes reproduites artificiellement.

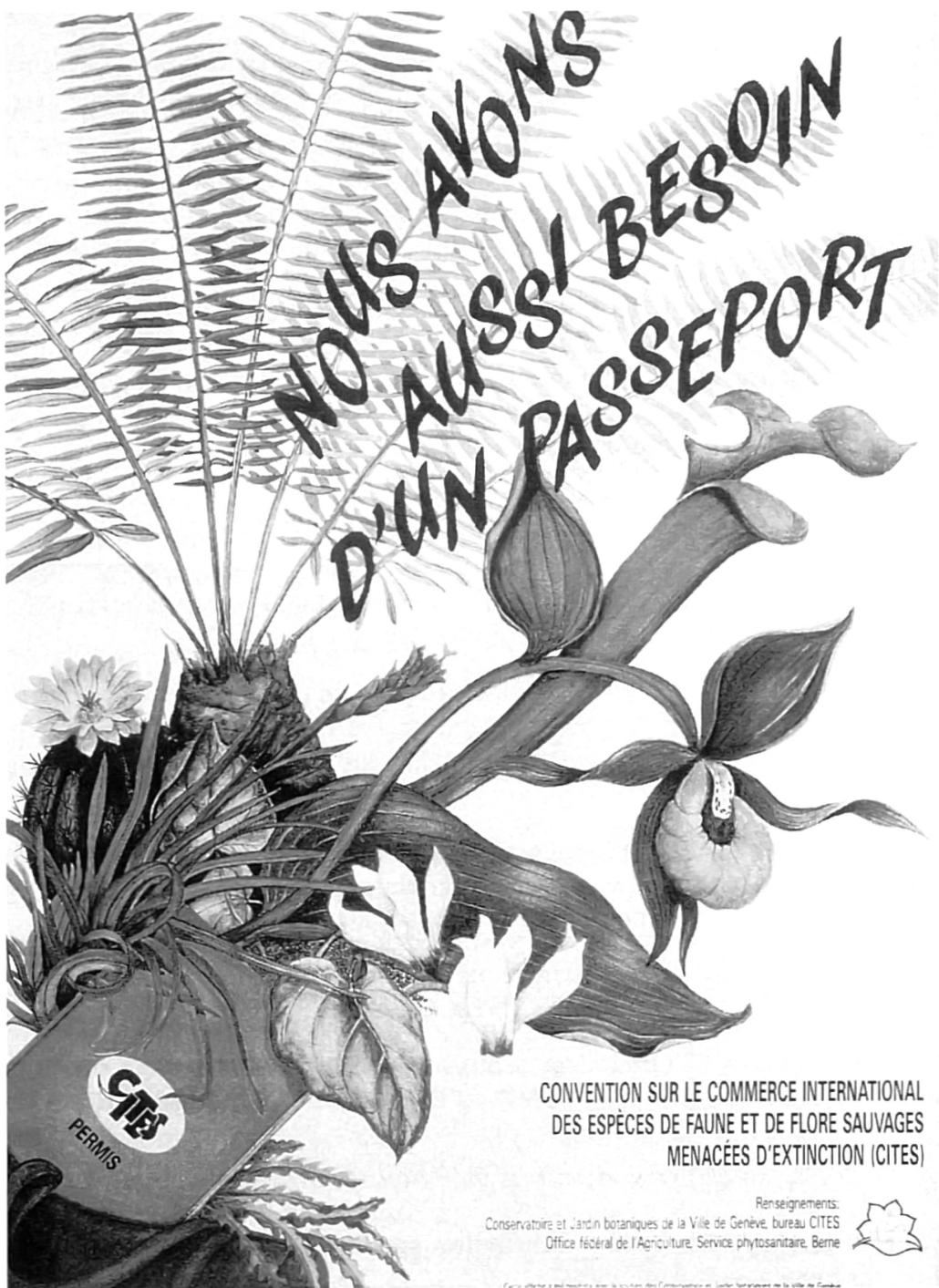


Fig. 2

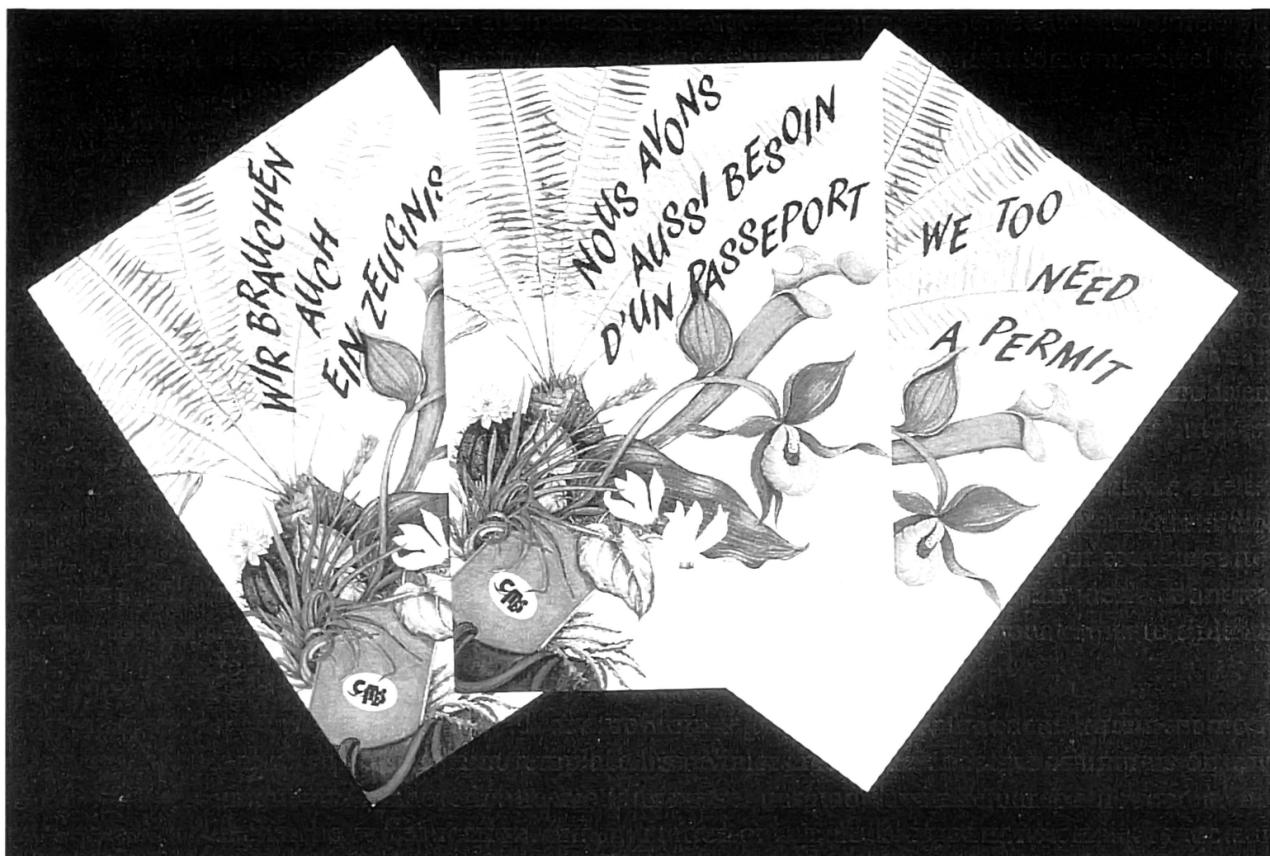


Fig. 3

4. Commerce illégal

- Les Parties prennent toutes les mesures nécessaires pour assurer la survie des plantes sauvages. De même, des mesures de conservation et de multiplication appropriées devront être prises, particulièrement pour les plantes de l'Annexe I.
- Le Secrétariat soit informé de toute confiscation de plantes.

5. Coopération entre les autorités de gestion et scientifiques en Europe

- Les Parties fournissent aux représentants régionaux du Comité des Plantes, la liste de toutes les personnes de contact, soit parmi les autorités de gestion, soit parmi les autorités scientifiques.
- Une réunion de travail regroupant tous les responsables de l'application de la CITES en Europe soit agendée chaque année.
- La communication soit améliorée entre les Parties, entre autres, par la publication régulière d'une feuille d'information et le développement d'un réseau entre les diverses personnes responsables de l'application.

6. Commerce du salep

- Toutes les Parties doivent être rendues attentives à l'existence d'un commerce illégal des bulbes d'orchidées, sous la forme de salep. En outre, des informations sur ce commerce devraient être recherchées.

Summary of the European Region CITES Workshop, 1 June 1993, attended by representatives of the Management and Scientific Authorities in the European Region

1. Proposed European Community Regulation — Implementation

Noel McGough (European Representative, CITES Plants Committee) explained the present and proposed EC Regulations for the implementation of CITES in the Community.

The problem of differing stricter measures taken by countries within the EC was highlighted. The group thought that information on stricter measures taken by countries throughout the European region should be collated and made available. As European Representative, Noel McGough agreed to co-ordinate as part of this process. Ger van Vliet (Plants Officer, CITES Secretariat) was asked to provide Noel McGough with data presently held at the Secretariat with respect to stricter measures.

The need to encourage the trade in artificially propagated material was recognised, and as such, a call was made for the EC to review its requirement for import permits for artificially propagated Appendix II species.

The need for Management Authorities to provide training courses in the implementation and enforcement of CITES, in liaison with the CITES Secretariat as required, was identified.

Noel McGough offered to present recommendations from the workshop at the next meeting of the EC CITES Committee Scientific Working Group in September 1993.

2. Nursery Registration

Ger van Vliet outlined the draft proposal for the registration of nurseries exporting Appendix I species. The merits of such a scheme were discussed. A second draft of the proposal will be distributed before the CITES Plants Committee meeting in September 1993. Ger van Vliet was particularly anxious to receive comments on the following:

1. the organisation and funding of nursery inspections,
2. the production of permits and the willingness of Management Authorities to facilitate nursery registration by streamlining permit procedures.

Ute Grimm (CITES Scientific Authority, Germany) outlined the experience of such a scheme in Germany where some orchid nurseries have been registered. A nursery is visited by an expert, the mother plants examined and the nursery given a certificate if approved. This certificate allows the nursery to issue permits themselves. The scheme has worked well, although Ute Grimm emphasized the need for a fully funded nursery inspectorate.

The need for the benefits of such a system to be made clear to nurserymen was stressed. Ger van Vliet stated that the revised draft of the document would clearly outline the benefits.

3. Annual Reports

The chairman, Bertrand von Arx (CITES Management Authority for Plants, Switzerland) introduced the topic giving the Swiss reporting procedures from 1987-91 as an example.

The serious problem of lack of reporting of trade in CITES listed plants was discussed. The obligation of Parties to provide information on the trade of wild plants at species level was stressed by Ger van Vliet, who also suggested that reporting of the trade in wild specimens should be a priority. Ger van Vliet outlined some of the reporting problems revealed by the Review of significant trade in species of plants listed on Appendix II of CITES 1983-1989 prepared by the Wildlife Trade Monitoring Unit of the World Conservation Monitoring Centre, U.K. The group emphasised that resources should be concentrated on recording accurate trade data with respect to wild plants.

Bertrand von Arx raised the problem of inadequately completed permits, e.g. incorrect names, unreadable writing. It was recommended that Management Authorities be stricter on the content of permits before signing.

The workshop also recommended that the Plants Committee consider the appropriate nomenclature to be used in annual reports, with special reference to artificially propagated plants. It was hoped the Plants Committee would recommend a process which would allow Parties to significantly improve reporting levels.

The possibility of excluding Appendix II hybrids from CITES listing was discussed.

Ger van Vliet invited further comments on the Nursery Registration proposal before the next Plants Committee meeting in September 1993.

4. Illegal Trade

The fate of confiscated plants was described by representatives of the countries present and the associated problems discussed. A recommendation was made that Parties should take all possible measures to ensure that confiscated plants, particularly Appendix I plants of wild origin, are properly cared for and treated as a conservation priority. Bertrand von Arx stressed the importance of defining a national strategy for the "recycling" of confiscated plants. Ger van Vliet emphasised the need to inform the Secretariat about all plant seizures.

5. Co-operation between Management and Scientific Authorities in Europe

The problems of communication within the European region were outlined by Noel McGough, while Ger van Vliet reiterated the importance of obtaining specific named contacts as a way of improving efficiency. Noel McGough, as European Plants Representative, will approach the Management and Scientific Authorities of each country to obtain contact names.

In an effort to improve communication, it was decided that a newsletter be produced by Noel McGough and Bertrand von Arx, in English, French and possibly German, and distributed to interested parties.

An example of co-operation between the Management and Scientific Authorities was outlined by Bertrand von Arx. A poster (Fig. 2-3) has recently been produced in order to alert the public

of the need for CITES permits. This poster, produced in English, French and German, has been designed for display in airports, for example.

Bertrand von Arx stressed the importance of regular meetings, such as the workshop, to encourage discussion. A recommendation that an annual workshop of this type be held was made.

6. Salep Trade

Noel McGough outlined the illegal trade in orchid tubers in the form of salep powder, a starch like product used in the food industry, identifying Turkey as a major source. Other possible sources and uses were also suggested. A consensus was reached that all countries should be aware of this trade and that efforts should be made to investigate it.

Liste des participants

Noel McGough
Représentant européen, Comité pour les plantes CITES
Conservation Unit — ECOS
Royal Botanic Gardens, Kew
RICHMOND, Surrey TW9 3AE
UK
+44 (0)81 332 5722
+44 (0)81 332 5278

Michael Kiehn
Institute of Botany and Botanical Gardens
University of Vienna
Rennweg 14
A-1030 VIENNE
AUTRICHE
+43 1 787101 157
+43 1 787101 131

Marianne Syrylak Sandison
Conservation Unit — ECOS
Royal Botanic Gardens, Kew
RICHMOND, Surrey TW9 3AE
UK
+44 (0)81 332 5723
+44 (0)81 332 5278

Vinciane Dumont
European Orchid Committee
37 Ch. Jean-Achard
CH-1231 CONCHES
SUISSE
+41 (0)22 3469345
+41 (0)22 789289

Bertrand von Arx
Représentant adjoint, Comité pour les plantes CITES
Bureau CITES
Conservatoire et Jardin botaniques
1 Chemin de l'Impératrice
Case postale 60
CH-1292 Chambésy/Genève
SUISSE
+41 (0)22 732 69 69
+41 (0)22 738 45 97

Wendy Strahm
IUCN Plants Officer
Species Survival Commission
Rue Mauverney, 28
CH-1196 GLAND
SUISSE
+41 (0)22 999 0157
+41 (0)22 999 0015

Ger van Vliet
Plants Officer
CITES Secretariat
United Nations Environment Programme
15, chemin des Anémones
Case postale 456
CH-1219 Châtelaine/Genève
SUISSE
+41 (0)22 979 9139/40
+41 (0)22 797 3417

Ute Grimm
German Scientific Authority to CITES
Bundesamt für Ernährung und Forstwirtschaft
Mallwitzstrasse 1-3
D-5300 BONN 2
ALLEMAGNE
+37 (0)228 9543 430
+37 (0)228 9543 470

Vlastizdar Vágenknechi
Slovak Institute for Nature Conservation
Zakasarnou 1
BRATISLAVA
REPUBLIQUE SLOVAQUE
+42 7 68721 6 extension 342
+42 7 65330

Danuse Turonová
Czech Institute for Nature Conservation
Slezská 9
PRAHA 2
REPUBLIQUE TCHEQUE
+42 215 3149
+42 215 45 55

Margarita Clemente Muñoz
Jardin Botánico de Cordoba
Avola de Linneo s/n
14004 CORDOBA
ESPAÑE
+34 57 200 077
+34 57 295 333

Maria de Lurdes Serpa Carvalho
Instituto de Conservação da Natureza
Rua da Lapa 73
1200 LISBOA
PORTUGAL
+ 351 1 3160520
+ 351 1 601048

Peter Dollinger
Office vétérinaire fédéral
Schwarzenburgstrasse 161
CH-3097 LIEBEFELD-BERNE
SUISSE
+41 (0)31 970 8503

Thomas Althaus
Office vétérinaire fédéral
Schwarzenburgstrasse 161
CH-3097 LIEBEFELD-BERNE
SUISSE
+41 (0)31 970 8508

Jan Rammeloo
National Botanic Garden of Belgium
Domain von Bouchou
B-1860 MEISE
BELGIQUE
+32 2 269 3905

Milena Roundá
Botanical Institute, CAS
Academy of Science
25243 PRUHONICE
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
+42 2 712 2008
+42 2 739 449

Milan Blazek
Head of Botanic Garden
Council of Botanic Gardens
Institute of Botany
25243 PRUHONICE
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
+42 2 643 6510
+42 2 643 6529

